

Le test d'alcoolémie à 50 ans

■ Depuis son instauration, les méthodes de contrôle ont beaucoup changé.

Le premier test d'alcool au volant a été introduit en Belgique il y a 50 ans, en 1967. A l'époque, le taux d'alcool punissable était de 1,5 g/l, soit trois fois la limite actuelle, rappelait, vendredi, l'Institut belge pour la sécurité routière (IBSR).

Ce premier type de test ne valait cependant pas comme preuve devant la loi. Basé sur la coloration de cristaux, il avait besoin d'être confirmé par une prise de sang.

A cause d'un terrible accident

C'est un gravissime accident de la route survenu un an plus tôt qui est à l'origine de l'introduction de l'alcootest, indique l'IBSR.

Cette année-là, le chauffeur – présentant un taux d'alcool de 2,2 g/l – avait fauché et tué 10 enfants sur une route, à Asse, après s'être endormi au volant de son camion.

Depuis ce premier procédé de contrôle de l'alcool au volant, les méthodes n'ont cessé d'évoluer.

Ainsi, en 1975, le taux d'alcool punissable passe à 0,8 g/l et le retrait du permis de conduire pour une période temporaire est instauré comme sanction.

Fin des années 80, les appareils de test de l'haleine (éthylotests) et les "analyseurs d'haleine" (éthylomètres) font leur apparition.

Analyse d'haleine

Le 1^{er} décembre 1994, le ballon est remplacé par l'appareil de test de l'haleine pour ce qui est de la détection, tandis que l'analyse d'haleine devient le moyen utilisé pour la mesure légale de l'alcoolémie en lieu et place de la prise de sang.

Enfin, le seuil de concentration d'alcool punissable passe de 0,8 promille à 0,5 promille. (Belga)